

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: SURFOX-T
Numéro FDS: S-01
Identifiant du produit: 54-A 001(100 mL), 54-A 003 (500mL), 54-A 005 (1.5 L), 54-A 006 (5 L), 54-A 007 (20 L), 54-A 008 (208 L)
Date de Révision: juil. 07, 2021 **Date d'impression:** juil. 13, 2021
Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.
Nom du fabricant: Canada - Walter Surface Technologies Inc.
Adresse: 5977 Trans Canada Highway West Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1
N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC® 1-800-535-5053. International call collect: 1-352-323-3500 24 hours/day, 7 days/week.
Numéro d'information: www.walter.com
Fax:
Produit / utilisations recommandées:

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Lésion Oculaire Grave - Catégorie 1

Corrosion Cutanée - Catégorie 1B

Pictogrammes



Mention d'avertissement

danger

Mentions en matière de danger – Santé

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence - Intervention

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P321 - Traitement spécifique (voir premiers soins sur cette étiquette).

Conseils de prudence - Stockage

P405 - Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale/internationale.

Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Nom Chimique	%/poids
0007664-38-2	ACIDE PHOSPHORIQUE	30.00% - 60.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

En cas de contact cutané ou d'inhalation : Peut entraîner l'irritation des membranes muqueuses.

L'aspiration dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissement peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être fatale.

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande.

Contact oculaire

Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes.

Enlever les lentilles de contact éventuelles si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer le rinçage pendant une durée de 30 minutes ou jusqu'à ce que les soins médicaux soient disponibles.

Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'oeil non affecté ou sur le visage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané

Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés.

Rincer la peau à l'eau / la douche tiède et coulant doucement pendant 30 minutes ou jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant de réutiliser ou de jeter.

Voie orale

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucune donnée disponible

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bou

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone, oxydes de soufre, oxyde / oxyde de métal. Un feu peut produire des gaz irritants et corrosifs.

Procédures anti-incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Mesures d'urgence

Rester en amont et/ou en montée. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique en combinaison avec appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive. Porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides en association avec un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. ÉVITER tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le matériel déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, les autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber les liquides dans la vermiculite, le sable sec, la terre ou un matériau inerte similaire et placer ensuite dans un contenant pour élimination. Aérer la zone après le nettoyage.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. NE PAS respirer les vapeurs ou brouillards.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement les défaillances du système d'aération.

Exigences de stockage

Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de toute source d'inflammation et de produits incompatibles. S'assurer que les contenants sont bien fermés, sauf lorsqu'on prélève le contenu. Tout contenant ayant été ouvert doit être refermé avec soin afin d'empêcher tout risque de fuite. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Porter des lunettes à ventilation indirecte, résistante à l'impact et aux éclaboussures lors du travail avec des liquides.

Protection cutanée

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Il est conseillé de porter un tablier et des bottillons de protection imperméables aux produits chimiques (par ex., en néoprène ou en caoutchouc nitrile). Laver les vêtements souillés ou les éliminer de façon appropriée, s'ils ne peuvent pas être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	MX_VLE_Alteracion_Efecto_a_la_Salud - México _ Los valores límite de exposicióncort o Connotacion Alteración _Efecto a la Salud	MX_VLE_Connotacion - México _ Los valores límite de exposicióncort o Connotacion	ACGIH TLV Basis
ACIDE PHOSPHORIQUE	1		3			Irritation del tracto respiratorio superior, ojos y piel		URT, eye, & skin irr

Nom Chimique	ACGIH Notations	MX_VLE_CTOP m - México _ Los valores límite de exposicióncort o tiempo o pico mg/m3	MX_VLE_CTOP p - México _ Los valores límite de exposicióncort o tiempo o pico PPM	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA TWA (ppm)	MX_VLE_PPT m - México _ Los valores límite de exposición ponderado en tiempo mg/m3	MX_VLE_PPTp - México _ Los valores límite de exposición promedio ponderado en tiempo PPM	OSHA STEL (mg/m3)
ACIDE PHOSPHORIQUE		3		1				

Nom Chimique	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm	CAN_ONsmg	CAN_ONsppm
ACIDE PHOSPHORIQUE			1					

Nom Chimique	BR_NR_15_Annex_XI - Brazil_NR 15 -

irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Densité	1.5 to 1.7 g/ml @ 20°C (68°F)
Densité	N/A
% COV	0% (w/w)
Densité COV	N/A

Apparence	Liquide (Incolore)
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Sans Odeur
pH	<1
Solubilité dans l'eau	Soluble in water
INFLAMMABILITÉ	N/A
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	Closed cup: >93.3°C (>199.9°F)
Viscosité	N/A
Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	0°C (32°F)
Point d'ébullition bas	115°C (239°F)
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	N/A
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable sous les conditions normales de manutention et d'entreposage.

Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, d'étincelles, de flammes, et éviter tout contact avec des matières incompatibles

Réactions/polymérisation dangereuses

N'arrivera pas.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides, agents et oxydants

Produits de décomposition dangereux

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

Danger par aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Cancérogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0007664-38-2 Acide phosphorique

Peut provoquer un dessèchement de la peau et des gerçures.

Atteinte / irritation oculaire grave

Provoque des lésions oculaires graves.

0007664-38-2 Acide phosphorique

Peut irriter et brûler les yeux.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0007664-38-2 Acide phosphorique

Peut provoquer une irritation du nez et de la gorge entraînant une toux et une respiration sifflante.

Voies d'exposition probables

Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux

Effets potentiels sur la santé - divers

0007664-38-2 Acide phosphorique

L'ingestion peut causer l'un des malaises suivants: brûlures à la bouche et de l'estomac. L'inhalation des vapeurs peut causer l'un des malaises suivants: brûlures au système respiratoire. Les contacts avec la peau ou les yeux peuvent causer: des brûlures.

0007664-38-2 Acide phosphorique

CL50 (souris): 25,5 mg / m³ (durée de l'exposition non spécifié) (4)

DL50 (orale, rat): 3500 mg / kg (solution aqueuse à 85%); 4200 mg / kg (solution aqueuse 80%)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

54-A 001(100 mL), 54-A 003 (500mL), 54-A 005 (1.5 L), 54-A 006 (5 L), 54-A 007 (20 L), 54-A 008 (20

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Persistance et dégradation

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locales pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

Section 14) Informations relatives au transport

	Informations IATA	Informations IMDG	Informations relatives au transport selon le DOT des États-Unis	Canada TDG Information
Numéro ONU:	UN3264	UN3264	UN3264	UN3264
Désignation officielle de transport:	Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide phosphorique)	Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide phosphorique)	Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide phosphorique)	Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (Acide phosphorique)
Classe de danger:				8
Classe de danger:	8	8	8	
Groupe d'emballage:	III	III	III	III
Danger d'inhalation toxique:	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

California Proposition 65

Prop 65: No products found

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0007664-38-2	ACIDE PHOSPHORIQUE	30.00% - 60.00%	Canada_NPRI,DSL,TSCA

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

54-A 001(100 mL), 54-A 003 (500mL), 54-A 005 (1.5 L), 54-A 006 (5 L), 54-A 007 (20 L), 54-A 008 (20

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act

Version 1.0:

Date de Révision: juil. 07, 2021

Première édition.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapportent à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.